



BOUVESSE-QUIRIEU

Pièces à fournir pour une demande de passeport

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait de la carte.
(Majeur et mineur accompagné d'un représentant légal)

Il est demandé de présenter l'ORIGINAL de chaque document.

- Copie intégrale d'acte de naissance** datée de moins de 3 mois **UNIQUEMENT** dans le cas où le demandeur n'est pas en mesure de présenter une carte d'identité originale périmée depuis **MOINS** de 5 ans.
- Ancien Passeport** (Originale + photocopie Recto/Verso) si renouvellement.
- Justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois (Original + photocopie)
Si vous êtes hébergé, la personne qui vous héberge doit fournir :
 - L'originale de sa pièce d'identité
 - Un justificatif de domicile à son nom, datant de moins de 3 mois
 - Une lettre certifiant qu'elle vous héberge depuis plus de trois mois
- Une photo d'identité** en couleur aux normes ISO, non découpée et datée de moins de 6 mois.
(Ne rien écrire au verso)
- Un timbre fiscal** de 86€ si personne majeure, 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans et d'une valeur de 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans acheté en ligne sur timbres.impots.gouv.fr ou dans les bureaux de tabac agréés.
- Numéro de dossier** de la pré-demande en ligne effectuées sur ANTS.

Pièces complémentaires

En cas de perte ou de vol

- Déclaration de vol** effectuée en gendarmerie
- Déclaration de perte** téléchargeable sur www.service-public.fr

En cas de modification ou de changement d'état civil

- Copie intégrale d'acte de mariage** (pour les noms d'époux/épouse)
- Acte de décès** pour les veufs/veuves

Pièces complémentaires pour un mineur

- Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale**

En cas de divorce des parents

- Jugement de divorce ou de séparation**

En cas de résidence alternée

- Justificatifs de domicile des deux parents**
- Carte d'identité des deux parents**



BOUVESSE-QUIRIEU

Gagnez du temps en Mairie, faites votre pré-demande de passeport.

1. Achetez votre timbre **en cas de perte ou de vol**. (Bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>).
2. Munissez-vous de vos identifiant ANTS ou d'un site France Connect, ou Créez votre compte sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> .
3. Remplissez le formulaire de pré-demande de passeport en ligne
4. Notez le numéro de pré-demande délivré à la fin de votre démarche
5. Prenez rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (vous n'êtes pas obligés de prendre rendez-vous dans une mairie de votre département)

Préparer mon rendez-vous en mairie

- Munissez-vous de votre numéro de pré-demande
- Préparez l'ensemble de vos pièces justificatives

Un dossier incomplet ne pourra être reçu. Il sera alors nécessaire de reprendre rendez-vous pour un nouveau dépôt.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- Rappelle votre pré-demande de carte nationale d'identité, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code.
- Vérifie les pièces de votre dossier,
- Recueille vos empreintes,
- Vous délivre un récépissé indiquant le **numéro de votre demande de passeport**.

Grâce à votre numéro de demande de carte d'identité, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne .
- Suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement dans la rubrique passeport de l'ANTS.

Les délais sont variables, en fonction du nombre de demandes. Merci d'anticiper vos démarches.